

Réf: Dossier 214848

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ANGOUNDAN PERFECT CORPORATION
INTERNATIONAL » en abrégé « APC INTER SARL »

Siège Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
AKOUAI SANTAI CARREFOUR CIE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/04/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGOUNDAN PERFECT
CORPORATION INTERNATIONAL » en abrégé « APC INTER
SARL »

Objet : Formation;
Audit;
Coaching;
Conseils;
Intermédiation;
Recrutement;
Assistance RH;
Divers;

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 7,000,000 F CFA divisé en (700.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 700 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE
AKOUAI SANTAI CARREFOUR CIE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M KOUAME N'GUESSAN ANICET (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05510 du 24/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°38279/GTCA/RC/2023 du 24/05/2023

